



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 janvier 2020

Résultats de l'enquête de janvier 2020 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi sont restés pratiquement inchangés pour les prêts aux entreprises et les prêts au logement
- La demande de prêts aux entreprises a diminué, tandis que la demande de prêts au logement a encore augmenté
- Les banques de la zone euro utilisent largement la liquidité des TLTRO III pour consentir des prêts

Selon l'enquête de janvier 2020 sur la distribution du crédit bancaire, les [critères d'octroi](#) – c'est-à-dire les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – sont restés pratiquement inchangés pour les [prêts aux entreprises](#) et les [prêts au logement accordés aux ménages](#) au quatrième trimestre 2019, conformément aux anticipations formulées lors de la précédente campagne d'enquête. Les [critères d'octroi des prêts à la consommation et des autres prêts aux ménages](#) se sont encore durcis, en dépit des anticipations selon lesquelles ils demeureraient globalement inchangés. Les perceptions du risque (liées à la fois à la situation économique générale et à la situation spécifique de certaines entreprises) ont continué d'avoir un effet de durcissement sur les critères d'octroi des prêts aux entreprises. Pour le premier trimestre 2020, les banques prévoient que les critères d'octroi des prêts aux entreprises demeureront inchangés, tandis qu'elles s'attendent à un durcissement des critères d'octroi des prêts au logement et à un assouplissement pour les crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages.

Les [modalités et conditions générales pratiquées par les banques](#) – correspondant aux modalités et conditions effectives convenues dans les contrats de prêt – sont restées globalement inchangées au quatrième trimestre 2019 pour les nouveaux prêts aux entreprises et prêts au logement, tandis qu'elles se sont assouplies pour les crédits à la consommation.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

La demande nette de prêts aux entreprises a diminué au quatrième trimestre 2019 (pour la première fois depuis le quatrième trimestre 2013), malgré l'anticipation par les banques d'une stabilité globale. Cette diminution de la demande nette a concerné un certain nombre de grands et de petits pays de la zone euro. La demande de prêts aux entreprises a continué d'être soutenue par la faiblesse générale des taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, par les activités de fusions et acquisitions. En revanche, les besoins de financement au titre de la FBCF ont cessé de contribuer positivement à la demande de prêts des entreprises. La demande nette de prêts au logement a continué d'augmenter au quatrième trimestre 2019, principalement sous l'effet de la faiblesse générale des taux d'intérêt, tandis que les perspectives favorables sur le marché de l'immobilier résidentiel et la confiance des consommateurs ont également apporté une contribution positive. Le recours à d'autres sources de financement a continué d'avoir un effet légèrement négatif sur la demande. Dans le même temps, la demande nette de crédits à la consommation et autres prêts aux ménages a augmenté au quatrième trimestre 2019, sous l'effet du faible niveau général des taux d'intérêt, de la confiance des consommateurs et de la hausse des dépenses en biens durables.

Les banques de la zone euro ont déclaré que l'incidence des mesures réglementaires ou prudentielles a continué de renforcer leur situation de fonds propres au second semestre 2019, ainsi que de durcir les critères d'octroi de crédits pour toutes les catégories de prêts (avec un durcissement supplémentaire attendu au cours des six prochains mois).

Les banques interrogées ont également signalé que les prêts non performants avaient eu un léger effet de durcissement des critères d'octroi des prêts aux entreprises et des crédits à la consommation au second semestre 2019 (et une incidence globalement neutre sur les critères d'octroi des prêts au logement). La perception du risque et l'aversion pour le risque ont été les principaux facteurs à l'origine de l'effet de durcissement des ratios de créances douteuses.

S'agissant de l'incidence de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III), les banques de la zone euro ont déclaré avoir largement utilisé la liquidité des TLTRO III pour octroyer des prêts au secteur privé non financier. Compte tenu des conditions attractives qui entourent les opérations TLTRO III, le motif de rentabilité a été jusqu'à présent la principale raison de la participation des banques. S'agissant de leurs politiques de prêt, les banques ont déclaré que les opérations TLTRO III ont eu un effet d'assouplissement net sur leurs modalités et conditions générales au second semestre 2019, avec un moindre effet d'assouplissement des critères d'octroi et une incidence nette positive sur les volumes de prêts.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, qui est réalisée quatre fois par an, a été mise au point par l'Eurosystème afin de mieux comprendre le comportement des banques en

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

matière de prêt dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête de janvier 2020 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au quatrième trimestre 2019 et sur les changements attendus au premier trimestre 2020. La campagne de janvier 2019 a été réalisée du 6 au 27 décembre 2019. Au total, 144 banques ont été interrogées dans le cadre de cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Eva Taylor](#),
au : +49 69 1344 7162.**

Notes

- Un rapport correspondant à cette campagne d'enquête est disponible à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html. Une copie du questionnaire, un glossaire des termes utilisés dans l'enquête et un guide utilisateur, accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête, peuvent également être consultés sur cette page internet.
- Les séries relatives à la zone euro et les séries nationales sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9691151>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html.
- Pour plus de détails concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler–Ulbrich (P.), Hempell (H.) et Scopel (S.), « *The euro area bank lending survey* », *Occasional Paper Series*, n° 179, BCE, 2016 (<http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpops/ecbop179.en.pdf>).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

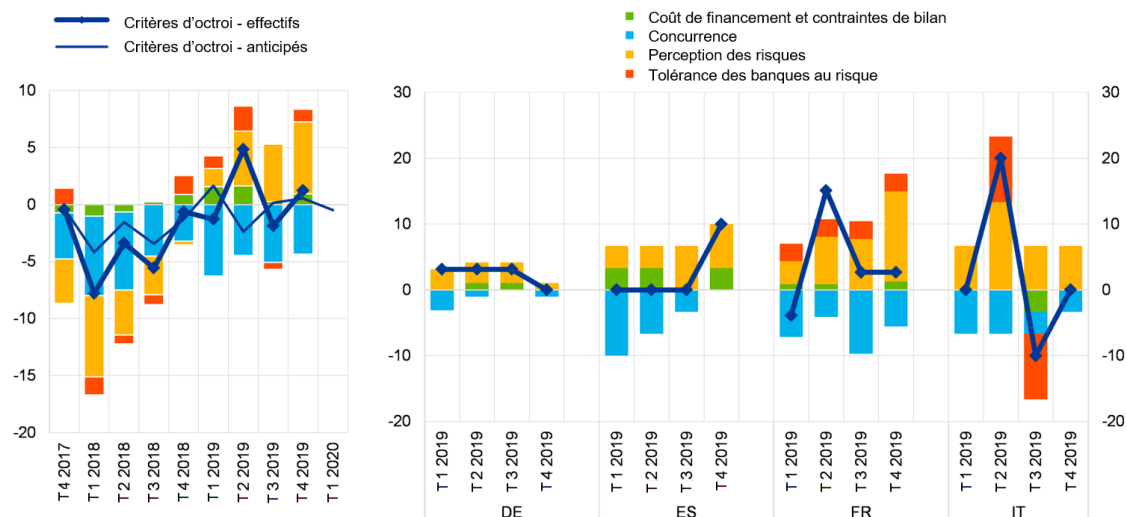
Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



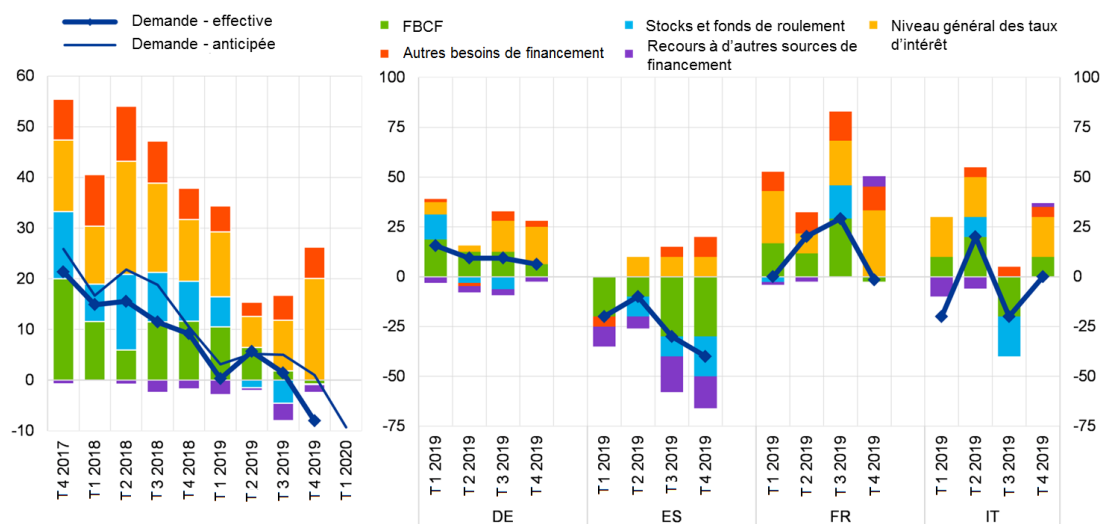
Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire – BLS)

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ».

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire – BLS)

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ».

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France